

**S.I.A.D.E.P. DE LA REGION DE BREZOLLES**

17 rue du Bourg Viel – 28270 BREZOLLES

Tél / Fax : 02.37.62.45.58

syndicat.eau.brezolles@orange.fr

Compte-Rendu de la Réunion du Lundi 30 Janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 30 janvier, à vingt heures le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire, au bureau du SIADEP à Brezolles, sous la présidence de M. Stéphane LANTZ, président.

Etaient présents, les délégués des Communes adhérentes du Syndicat :

- M. Thierry DUFOURD (BEROU LA MULOTIERE)
- Mme Séverine BINET suppléante, M. Alexis LIEVENS suppléant (CRUCEY-VILLAGES)
- M. Éric DEPUYDT, M. Michaël LADUNE suppléant (FESSANVILLIERS)
- M. Sylvain BUDET, M. Michel BERVILLE (MONTIGNY-SUR-AVRE)
- M. Éric ROLLAND, M. Ladislas LESNIAK (RUEIL-LA-GADELIERE)
- M. Patrick MADELAINE (ST LUBIN DE CRAVANT)

Représentés : Mme Laëtitia GIRARD par Mme Séverine BINET, Mme Véronique MAUDET par M. Alexis LIEVENS (CRUCEY-VILLAGES), Mme Jean-Pierre FROGER par M. Michaël LADUNE (FESSANVILLIERS)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Laëtitia BONNOT(BEAUCHE) a donné pouvoir à M. Stéphane LANTZ, M. Laurent THIBEAULT (BREZOLLES) a donné pouvoir à M. Thierry DUFOURD, Mme Marie-Noëlle FOUCARD (REVERCOURT) a donné pouvoir à M. Éric DEPUYDT,

Absents :

Mme ERGEN Sandra (BEAUCHE), M. Grégory TOURTE (BEROU LA MULOTIERE), M Benoît LUCAS (REVERCOURT), M. Pascal BAELEN (ST LUBIN DE CRAVANT)

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Désignation d'un secrétaire de séance :

M. Éric DEPUYDT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1. DELEGATION SEPASE – Travaux d'interconnexion et de renouvellement de conduite

M. DUFOURD informe les membres du Comité Syndical qu'une réunion s'est tenue ce matin au bureau du SIADEP.

Il expose que le projet d'interconnexion initial consistait à amener l'eau du SEPASE au niveau du forage des Varennes et d'y réaliser un mélange en ligne dans la conduite de refoulement vers Autrebois. Il a été modifié pour permettre une arrivée de l'eau du SEPASE directement au niveau du réservoir d'Autrebois afin d'avoir une maîtrise plus fiable du mélange d'eau à réaliser. Cette modification impose la création d'un

réseau dédié à partir d'Autrebois pour venir récupérer la conduite d'adduction existante en sortie de Bérou vers la Murette et prévoit la construction d'un réservoir sur tour.

Depuis lors, BFIE a étudié une solution de restructuration avec maintien de la bache d'Autrebois moins couteuse en investissement que celle initialement présentée au schéma directeur.

Une comparaison des deux scénarios (création d'un château d'eau ou maintien de la bache existante) est présentée. Les éléments suivants sont à considérer :

- Age de la bache d'Autrebois et le coût de sa réhabilitation
- Volume futur de stockage de chaque scénario (+important avec le château d'eau)
- Mode d'alimentation des abonnés (gravitaire ou surpressé)
- Utilisation du réservoir de Tillières comme réserve de secours dans la solution maintien de la bache existante. Celui fait 350m³. Le SEPASE précisera le volume distribué actuellement
- Amortissement du château d'eau sur 60 ans au lieu de 50 ans comme pris en compte dans le calcul.

Dans les 2 cas, il est proposé de conserver le château d'eau de Brezolles et de le réhabiliter. La bache au sol serait supprimée après réhabilitation du château d'eau.

L'idée d'abandonner le captage du Bas de l'Eglise est émise au regard de son coût élevé d'exploitation. En parallèle, il est proposé de renouveler les pompes de forages de la Varenne pour qu'elles puissent alimenter le secteur de Beauche en remplacement du Bas de l'Eglise

CONVENTION DE DELEGATION SEPASE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-21-1,

Dans le cadre de travaux de sécurisation de son alimentation en eau potable, le SIADEP va engager des travaux d'interconnexion avec le SEPASE. L'objectif de ces travaux est d'amener une eau faible en nitrates provenant du SEPASE pour diluer les eaux des captages du SIADEP et principalement celles du captage des Varennes.

Le réseau de distribution du SEPASE n'ayant pas le dimensionnement suffisant pour permettre une vente à son extrémité, la conduite d'interconnexion à créer pour le SIADEP, nécessite un renforcement des conduites actuelles d'une partie du hameau de Chèvremont. Cette nouvelle conduite partira du réservoir de Tillières sur Avre et aura ainsi une double fonction : de transfert et de distribution.

Par délibération, le SIADEP et le SEPASE ont respectivement d'ores et déjà approuvé le projet de vente d'eau ainsi que le principe de travaux communs sur le territoire du SEPASE.

Des réunions préalables ont été organisées entre le SIADEP et le SEPASE pour étudier et estimer le montant des travaux à réaliser.

Les travaux à engager sont les suivants :

- Renforcement d'environ 770 ml de conduite en réalisant une conduite commune en diamètre 200 mm du réservoir de Tillières sur Avre à la sortie du hameau de Chèvremont (avec la reprise des branchements et antennes existants) ayant une vocation commune : transfert d'eau vers le SIADEP par le renforcement de la conduite actuelle de distribution,

Dans ce cadre, le SIADEP de Brezolles assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Une convention de délégation doit, en conséquence, être signée entre le **SIADEP** de Brezolles et le **SEPASE**, objet de la présente délibération.

Le montant définitif des travaux communs ne saurait excéder 250 000 € HT.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le rapport qui précède
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer la convention avec le SEPASE et ses éventuels avenants en cas d'augmentation du montant des travaux de 10%.

Intervention de M. le Président :

Il informe d'un projet de carrières CBN-Eurovia qui va s'ouvrir dans l'aire d'alimentation de captage de Les Varennes.

Intervention de M. DEPUYDT (Fessanvilliers) :

Il informe d'une réunion d'information/présentation du projet en Mairie de Fessanvilliers le mardi 07 Février.

2. DEMANDE SUBVENTION DETR – Travaux renouvellement canalisation « rue de l'Avre BEROU LA MULOTIERE

Monsieur le Président expose,

Le SIADEP de Brezolles dispose de 3 ressources classées prioritaires dont la qualité d'eau est non conforme à certaines périodes de l'année. Cette situation de non-conformité est actuellement visée dans une procédure précontentieuse européenne.

Le SIADEP de Brezolles a donc engagé une opération de travaux de sécurisation avec le SEPASE via la création d'une conduite d'interconnexion entre le réseau du SEPASE et le réseau du SIADEP, du château d'eau de Tillières sur Avre au réservoir d'Autrebois.

Cette conduite traverse la commune de Bérou La Mulotière et sera posée, pour partie, en parallèle du réseau de distribution. Celui de la rue de l'Avre étant très vétuste et fuyard, le Syndicat a donc décidé de remplacer environ 300 m de conduite de distribution d'un diamètre 100 mm en tranchée commune avec la conduite d'interconnexion.

Le programme de travaux retenu est le suivant :

- Renouvellement de 300 m de conduite par la pose d'une conduite en fonte de diamètre 100 mm
- Reprise de 4 branchements

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant de l'opération	73 431.75 € HT
------------------------	----------------

Subvention DETR	50 %	36 715.88 €
Subvention CD28	30 %	22 029,52 €
Fond Propre SIADEP	20 %	14 686,35 €

Par conséquent, il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat, au titre de la DETR 2023 et du Conseil Départemental de l'Eure et Loir, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Cette tranche de travaux s'inscrit dans le cadre d'un programme pluriannuel de travaux du SIADEP défini dans le cadre de son schéma directeur.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux de renouvellement de 300 m de conduite Rue de l'Avre sur la commune de Béro la Mulotière,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour cette opération de renouvellement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour ce projet dont l'estimation des travaux est 73 431.75 € HT (y compris frais annexes),

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Eure et Loir, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

3. DELIBERATION « cadeau pot de départ à la retraite M. Philippe TICOUT »

Dans le cadre du départ à la retraite de M. TICOUT Philippe, il est proposé que le syndicat lui offre un cadeau en remerciement pour services rendus.

Considerant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par le syndicat, il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de délibérer pour l'attribution d'une Wonderbox et d'une carte cadeau d'une valeur totale de 219.90 euros.

M. le Président précise qu'un cocktail déjeunatoire sera organisé pour un montant maximum de 250 euros.

Pour simplifier l'organisation, le montant des dépenses sera avancé par M. le Président puis rembourser sur justificatifs.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De valider l'octroi d'un cadeau sous la forme d'une Wonderbox et d'une carte cadeau pour un montant total de 219.90 euros à l'occasion du départ à la retraite de M. Philippe TICOUT.
- D'organiser un cocktail déjeunatoire pour un montant maximum de 250 euros.
- D'inscrire les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 625 «Déplacements, missions et réceptions » du budget principal.

- QUESTIONS DIVERSES

FIN DE LA SEANCE